

CANTON DU JURA RECOURS REJETÉ CONTRE LES PROJETS DE GÉOTHERMIE

Le Tribunal fédéral a rejeté tous les griefs des habitants de Haute-Sorne dans le Jura contre un projet de géothermie profonde.



Une centrale de géothermie d'une puissance maximale de 5 mégawatts est prévu à Haute-Sorne (JU).

13.12.2018



Le Tribunal fédéral a rejeté le recours déposé par des habitants de la commune de Haute-Sorne (JU) contre un projet de géothermie profonde. La centrale prévue devrait fournir de l'électricité à 6000 ménages.

Le projet peut maintenant démarrer après qu'une initiative contre cette forme d'énergie a été invalidée par le Tribunal administratif du canton du Jura. Dans un arrêt publié jeudi, le Tribunal fédéral a rejeté tous les griefs des habitants de Haute-Sorne. Il a estimé que le projet ne constitue pas une atteinte à la garantie de la propriété et ne nécessite pas une concession.

Les recourants avançaient aussi que le Tribunal cantonal du Jura n'était pas entré en matière sur la perte de valeur des

immeubles entraînée par le projet. Pour Mon Repos, un tel examen n'a pas sa place dans la procédure d'autorisation attaquée.

Jusqu'à 5000 mètres sous terre

Geo-Energie Suisse SA prévoit de construire à Haute-Sorne une centrale d'une puissance maximale de 5 mégawatts. Avant les premiers sondages, un système de surveillance sismique devra être installé.

Le procédé retenu par la société repose sur un réseau de fissures créé par stimulation hydraulique dans des couches cristallines. Il rend les roches perméables à l'eau à des profondeurs de 4000 à 5000 mètres et permet de récupérer la chaleur régnant à ces niveaux.

Le risque de tremblement de terre a été jugé acceptable par les autorités jurassiennes. Des dommages importants aux bâtiments sont exclus. En revanche, des dégâts mineurs aux maisons pourraient survenir (arrêt 1C_46/2017 du 21 novembre 2018) (ats/nxp)

Créé: 13.12.2018, 12h17

VOTRE AVIS

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non